

CONCOURS D'ENTREE EN 1^{RE} ANNEE, SESSION 2021
Vendredi 9 avril 2021

Épreuve de création réalisée à domicile

Cette épreuve vise à apprécier le potentiel de réflexion et de création des candidats.

SUJET

Ubiquité

Capacité d'être présent·e en plusieurs lieux à la fois.

Les candidats doivent traiter le sujet avec la ou les techniques de leur choix dans les conditions particulières du confinement.

Le dossier complet des propositions de réponse à l'épreuve doit comporter :

Possibilité A) **cinq fichiers JPEG (image, photo, composition...) exactement**

ou

Possibilité B) **trois fichiers JPEG (image, photo, composition...) exactement et un fichier numérique d'une minute maximum** format audio ou vidéo ou audio vidéo (mp3 ou mp4). Les candidats ayant choisi ce mode de rendu, doivent impérativement vérifier que ces fichiers, audio/vidéo, soient lisibles sur le lecteur VLC (lecteur téléchargeable gratuitement). Une notice technique pour la conversion de vos fichiers est disponible sur le site de l'École.

Ce dossier doit être accompagné d'un descriptif du projet d'une demi-page maximum en PDF, expliquant le choix et le traitement du sujet.

Rendu de l'épreuve

Les éléments du dossier sont à télécharger sur le portail du concours <https://concours.ensad.fr> à compter du 9 avril midi et au plus tard le 13 avril 2020 à minuit ; le dépôt est possible à compter du 4 avril et modifiable jusqu'au 13 avril minuit.

Critères d'évaluation

L'évaluation des dossiers prend en compte ce qui relève d'un savoir-faire déjà acquis et ce qui fait preuve d'un potentiel expressif et conceptuel.

L'ensemble des jurys qui examinent les dossiers tiendra le plus grand compte des conditions exceptionnelles et souvent dégradées dans lesquelles les dossiers ont été produits.

L'ensemble des éléments de l'épreuve d'admissibilité est anonyme. Veillez à n'indiquer vos noms et prénoms sur aucun des éléments transmis.

La possibilité de rédiger ces documents en langue anglaise est laissée aux candidats étrangers ne maîtrisant pas suffisamment le français.

Les candidats s'engagent à ce que les éléments produits soient le résultat de leur travail personnel.

Le non-respect des contraintes de format, du nombre d'éléments est éliminatoire.

Pour rappel, la Loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 nous impose à toutes et à tous un confinement pendant la période du concours. N'y dérogez pas et respectez les consignes sanitaires.